



Montreuil, le 8 avril 2011

Déclaration de Gérard Collomb sur l'encadrement des loyers : La CNL s'insurge

Suite à la proposition du PS d'encadrer les loyers, le maire socialiste de Lyon, Gérard Collomb a déclaré, le 5 avril, que la loi de 1948 avait engendré la pire période du logement en France. La CNL s'insurge devant de tels propos car cette loi encadrant l'augmentation des loyers a permis à des centaines de milliers de familles de se loger à la sortie de la Seconde guerre mondiale en créant un parc social de fait réglementé dont les loyers étaient abordables.

Gérard Collomb a par ailleurs précisé que, selon lui, cette loi et celles qui lui ont succédé « ont amené à une véritable pénurie de logements ». Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat au logement s'est empressé de lui emboîter le pas en saluant des « propos responsables ». Pour lui, le gel des loyers est une fausse bonne idée et la seule réponse pertinente c'est de construire des logements à grande échelle dans les zones les plus tendues.

La Confédération Nationale du Logement tient à rappeler que la loi de 1948 sur le logement à contribuer à loger des centaines de milliers de familles modestes avec des loyers plafonnés et surtout avec la garantie du maintien dans les lieux. Dans un contexte immédiat d'après-guerre, où le logement était rare et cher, elle a créé de fait un statut d'occupation proche de celui du logement social, à une époque où celui-ci était insuffisant pour répondre aux besoins urgents des ménages.

De plus, pour la CNL, dans une situation économique et sociale dégradée, où l'explosion des loyers impose aux familles des efforts supplémentaires, les solutions ne sont pas exclusives. Il est impératif d'imposer un gel des loyers dans tous les secteurs locatifs pour améliorer le pouvoir d'achat des locataires et faciliter l'accès à un logement, tout en construisant massivement. Ce que ne précise pas Benoist Apparu, c'est qu'il faut prioritairement construire des logements véritablement sociaux en direction des ménages les plus modestes, ce qui est loin d'être le cas actuellement. En effet, le gouvernement donne la priorité au logement intermédiaire (PLS) et au secteur privé.

La CNL demande :

- Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- La construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux.
- L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.
- La garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires.
- La mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.
- Un véritable service public de l'Energie.

Contact presse : Stéphanie SOTISON - Tél. 01 48 57 95 78 – stephanie.sotison@lacnl.com

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 800 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous.

Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.

